

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 22 juillet 2016 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la **Construction d'un local gardien et de stockage à la déchetterie d'Orthez ;**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 8 septembre 2016.

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix globaux forfaitaires pour la **Construction d'un local gardien et de stockage à la déchetterie d'Orthez** sont attribués comme suit :

- Lot n°1 : Gros œuvre :
 - **Bati Sud** (64150 Mourenx) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **42 682 € HT** ;
- Lot n°2 : Structure - couverture - bardage – fermetures :
 - **Alkar** (64130 Mauléon) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **38 394 € HT** ;
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures :
 - **Miroiterie du gave** (64300 Orthez) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **5 733 € HT** ;
- Lot n°4 : Electricité :
 - **Braga** (64140 Billère) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **9 105,90 € HT** ;
- Lot n°5 : Chauffage - ventilation et sanitaires :
 - **Clede** (64000 Pau) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **6 134,16 € HT** ;
- Lot n°6 : Cloisons – plafonds – menuiseries intérieures :
 - **Aquitaine Isol** (64170 Lacq) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **3 354,92 € HT** ;

-Lot n°7 : Carrelage - faïences - peintures – finitions :

- **Pau Peintures** (64121 Serres Castet) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **2 552,86 € HT**.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 8 septembre 2016

Le Président,
Par délégalation,

Henri POUSTIS

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 20/09/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/09/2016